

Indymedia Lille en Procès Projection-Débat

Mardi 16 Octobre à 20H00 - CCL, 4 rue de Colmar, Lille
Liberté d'information pour les sans-papiers du calaisis



Deux jours avant le procès, Indymedia Lille organise une projection-discussion sur les luttes des sans-papier-e-s le **mardi 16 octobre 2007 à 20H00 au Centre Culturel Libertaire**, 4 rue de Colmar, Lille (Métro des postes).

Projection du film **"Sans-Titre" - 30'06"**, du collectif **"Les marmottes"** qui présente différents aspects des luttes des sans-papiers, à Amiens, Lille, Calais.

À partir de ce film, le collectif propose de discuter des **différents types de luttes pour et/ou par les sans-papier-e-s**. Et également des moyens mis en oeuvre par le pouvoir pour **rendre invisibles les luttes et les sans-papier-e-s**.

Et aussi : Organisation d'un covoiturage pour être à 8h30 au tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer jeudi 18 octobre 2007. Venez à la projection ou contactez nous par mail : imc.lille@no-log.org



Le 18 octobre 2007, après deux reports, plusieurs militants comparaitront devant le tribunal correctionnel de Boulogne sur mer. Parmi ell-eux un ancien membre de Indymedia Lille. Il répondra du chef d'inculpation de diffamation publique envers une administration ou un corps de fonctionnaires (en l'occurrence des fonctionnaires de police ayant participé le 23 juin 2004 à l'interpellation de réfugié-e-s dans la zone portuaire de Calais). Ces plaintes furent déposées par la "direction zonale nord CRS" et par le ministre de l'intérieur de l'époque, Dominique de Villepin. (déroulement de l'enquête : <http://lille.indymedia.org/spip.php?article8026>)

Cette personne est inculpée au motif de la loi sur la liberté de la presse (!) de 1881 : dans le cadre d'un délit de presse, la justice s'attaque à une personne qu'elle considère comme directeur de la publication du site internet d'Indymedia Lille. Les autres personnes poursuivies sont les auteur-euse-s des contributions incriminées. Cette accusation est d'autant plus grotesque que le site internet du collectif Indymedia Lille fonctionne sur le principe de la publication ouverte. N'importe qui peut proposer des articles, relus par les membres du collectif.

.../...

Résistons et agissons pour une information libre et insoumise et pour la liberté de circulation et d'installation



poste : Collectif Indymedia Lille
c/o Centre Culturel Libertaire
4 rue de Colmar 59000 Lille - M° des Postes
mail : imc.lille@no-log.org
site : <http://lille.indymedia.org/>

Indymedia Lille en Procès

(Communiqué, suite...)

Liberté d'information pour les sans-papiers du calaisis

Le collectif décide alors de publier ou non ces articles en fonction de la charte qui définit les cadres de la politique éditoriale du site (<http://lille.indymedia.org/spip.php?article61>). En inculquant une personne, la justice refuse de reconnaître le fonctionnement horizontal du collectif et essaie de plaquer ses schémas hiérarchiques, ceci dans le but de réprimer un site internet d'information alternative qui refuse les logiques des médias de masse (sélection et formatage de l'information en fonction d'impératifs commerciaux et politiques) et fait partie d'un réseau de plus de 170 collectifs à travers le monde. Le réseau Indymedia est un véritable contre-pouvoir médiatique : c'est à cela que la police et la justice essaient de s'attaquer.

Les articles incriminés par la justice ont été publiés sur le site d'Indymedia Lille fin juin 2004, suite à des rafles policières visant les réfugié-e-s de Calais. Il s'agissait pour les autorités, 6 mois après la fermeture très médiatique du "centre d'hébergement" de Sangatte, **de faire croire que le problème des réfugié-e-s dans le Calaisis était réglé.**

Or en juin 2004 comme aujourd'hui, le problème n'est pas réglé ! De très nombreuses personnes ayant quitté leur pays survivent dans des conditions ignobles en attendant de parvenir à traverser la Manche par n'importe quel moyen. En l'absence d'un accueil acceptable, tant du point de vue légal qu'humanitaire, ce sont des militant-e-s qui sont au quotidien sur le terrain pour aider les réfugié-e-s à survivre, et pour veiller à ce que les forces de police, qui ont pour tâche de rendre invisibles ces réfugié-e-s, n'abusent pas de leur pouvoir.



Evidemment, ce travail de vigilance gêne les "forces de l'ordre" dans leurs activités. En plus d'essayer, par des procédures judiciaires et diverses tentatives d'intimidation, de décourager le travail de terrain des militant-e-s du Calaisis, la police et la justice s'attaquent

aujourd'hui au site du collectif Indymedia Lille, qui se fait le relais de leurs luttes et de la situation des réfugié-e-s dans le secteur. Ce procès vise donc à intimider et/ou faire taire un média alternatif traitant de ce sujet, et illustre également une volonté de faire silence sur ces hommes et femmes, et sur les violences des politiques "de gestion migratoire des pays du nord".

Le collectif Indymedia Lille soutient totalement la personne inculpée, ancienne membre du collectif, ainsi que les autres personnes qui comparaitront ce 18 octobre. Il appelle également chacun-e à diffuser à l'occasion de ce procès et par la suite le maximum d'informations au sujet de la situation des réfugié-e-s du Calaisis et d'ailleurs !

Résistons et agissons pour une information libre et insoumise et pour la liberté de circulation et d'installation !

indymedia.org/ ... <http://lille.indymedia.org/> ... <http://lille.indymedia.org/>